

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Montréal sur la justice. — III La croix du chemin. — IV Prières des Quarante-Heures.

AU PRONE

Le dimanche, 21 novembre

On annonce :

- Le premier dimanche de l'Avent ;
- La neuvaine de l'Immaculée-Conception, dimanche le 28 (1) ;
- Dans le diocèse de Sherbrooke, mardi, le 30, le 22e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque ;
- Dans le diocèse de Valleyfield, la fête de sainte Cécile ;
- Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 21 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de la Présentation; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dimanche, mém. de sainte Cécile et de la Présentation.

**Dans la cathédrale de Valleyfield :**

Solennité de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim. après la Pentecôte; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim.— Aux II vêpres, mém. du dim.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 28 novembre

Comme le I dimanche de l'Avent est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI, décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754). C'est pourquoi l'on doit anticiper au 21 novembre, la solennité des titulaires dont l'office tombe dans la semaine et ne peut avoir lieu le 1er dimanche de l'Avent (28 novembre). J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1e 300 jours d'indulgence à chaque exercice ; 2e une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.